

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 1^{er} AVRIL 2025

Le premier avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, M. MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, MACÉ Jean-Luc, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{mes} GÉNIN Nathalie, LEMÉTAYER Anabelle et THIEULENT Valérie.

Absents excusés: MM. BRIENS William et LESELLIER Christophe.

Présents: 13

Pouvoir : 0

Votants: 13

Secrétaire de Séance : M^{me} THIEULENT Valérie.

Date de la convocation : 21/03/2025.

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2025.

- 1) Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice (CFU) 2024 de la commune.
- 2) Affectation des résultats du CFU 2024 au budget 2025 de la commune.
- 3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.
- 4) Vote du Budget Primitif 2025, rappeler le taux de fongibilité.
- 5) Demande de subventions au titre des sorties pédagogiques et des Pompiers humanitaires du GSCF.

Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2025

Le premier avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe de la mairie, sous la Présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire.

Étaient présents: M. DALIGAULT Gérard, Maire, M^{me} GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, M. MEYER Quentin, 2^{ème} Adjoint, M. BERNARD Sébastien, 3^{ème} Adjoint et MM les Conseillers Municipaux, BAZIN Philippe, GODEY Jean-Louis, MACÉ Jean-Luc, MARIE DIT DINARD Laurent, PINSON Dominique, VAILLANT André et M^{mes} GÉNIN Nathalie, LEMÉTAYER Anabelle et THIEULENT Valérie.

Absents excusés: MM. BRIENS William et LESELLIER Christophe.

Présents: 13

Pouvoir : 0

Votants: 13

Secrétaire de Séance : M^{me} THIEULENT Valérie.

Date de la convocation : 21/03/2025.

Date d'affichage : 08/04/2025

N ° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
2025-04-01-01	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-04-01-02	AFFECTATION DES RESULTATS 2024	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-04-01-03	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-04-01-04	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	FAVORABLE UNANIMITÉ
2025-04-01-05	SUBVENTIONS POUR SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE SAINT LOUP	FAVORABLE UNANIMITÉ

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 :

(2025-04-01-01)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUÉRIN Martine, 1^{ère} Adjointe, Monsieur le Maire, Gérard DALIGAULT, s'étant retiré et ne prenant pas part au vote, vote le Compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	585 516,09
	Réalisé :	151 728,51
	Reste à réaliser :	254 489,47
Recettes :	Prévu :	585 516,09
	Réalisé :	347 173,43
	Reste à réaliser :	75 443,71

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	588 002,07
	Réalisé :	390 486,15
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	588 002,07
	Réalisé :	659 339,64
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	195 444,92
Fonctionnement :	268 853,49
Résultat global :	464 298,41

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

(2025-04-01-02)

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 01 avril 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	55 627.42
- un excédent reporté de :	213 226.07

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	268 853.49
- un excédent d'investissement de :	195 444.92
- un déficit des restes à réaliser de :	179 045.76

Soit un excédent de financement de :	16 399.16
--------------------------------------	------------------

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	268 853.49
--	-------------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	268 853.49
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	195 444.92

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 :

(2025-04-01-03)

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de contributions directes suivants avec une augmentation de 2 points sur la taxe foncière bâtie (TFB) pour l'année 2025.

TAXES	BASES NOTIFIEES 2025	TAUX APPLIQUES 2025	PRODUITS VOTES 2025
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	437 600	39.94 %	174 777
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	61 500	32.94 %	20 258
Taxe d'habitation (TH)	25 400	10.71 %	2 720
TOTAL			197 755

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025:

(2025-04-01-04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gérard DALIGAULT, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025:

Investissement

Dépenses	:	324 040.00
Recettes	:	503 085.76

Fonctionnement

Dépenses	:	664 824.49
Recettes	:	664 824.49

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	578 529.47 (dont 254 489.47 de RAR)
Recettes	:	578 529.47 (dont 75 443.71 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	664 824.49 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	664 824.49 (dont 0,00 de RAR)

- Et décide d'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chacune des sections.

SUBVENTIONS POUR SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE SAINT LOUP :

(2025-04-01-05)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention reçues au titre des sorties pédagogiques :

1/ Une demande émanant du collège « Pierre AGUITON » (BRECEY) concernant une sortie au Futuroscope, du 10 au 11 mars 2025, pour une élève concernée habitant Saint-Loup avec un reste à charge de 100 € pour les familles.

2/ Le collège « Notre Dame de la Providence » (Avranches) qui sollicite des subventions :

- Séjour neige à la PLAGNE du 15 au 21 décembre 2024 pour une élève habitant Saint-Loup, avec un reste à charge de 580 € pour les familles.

- Séjour à BRIGHTON du 30 septembre au 04 octobre 2024 pour une élève habitant Saint-Loup, avec un reste à charge de 552 € pour les familles.

- Séjour à BARCELONE du 16 au 21 mars 2025 pour six élèves habitant Saint-Loup, avec un reste à charge de 540 € pour les familles.

- Classe de voile fin juin 2025 pour 6 élèves habitant Saint-Loup, avec un reste à charge de 140 € pour les familles.

- Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, qu'une participation financière correspondante à 20 % du montant restant à la charge des familles sera versée directement aux familles, qui auront préalablement fourni une attestation de participation au voyage délivrée par le collège ainsi qu'un RIB ;

- Fixe un montant minimum de versement de 5.00 € (soit 20% de 25.00 €) et un montant maximum de versement de 50.00 € (soit 20% de 250.00 €).

Toute demande de subvention avec un montant inférieur à 25.00 € restant à la charge de la famille sera classée sans suite.

Questions diverses :

- Le conseil municipal, à 7 voix contre sur 13 présents, se prononce contre le projet de contournement Est d'Avranches et décide de rédiger une motion contre celui-ci.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu mardi 06/05/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Président,
M. DALIGAULT Gérard, Maire

Le secrétaire de séance,
M^{me} THIEULENT Valérie